

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 08 FÉVRIER 2018**

-----

L'an deux mille dix-huit, le huit février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

ALLARD Pierre, ARNAUD Sylvie, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRANDY Claude, CHABAUD Mireille, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DUMASDELAGE Marie Jo, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, FLORENTIN Elisabeth, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, JÉBAI Hassan, LAURENCIER Noël, MALAGNOUX Bruno, PFRIMMER-PICHON Joëlle, RATIER Joël, REVELON Angeline, ROY Didier, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

**EXCUSÉS-REPRESENTÉS :**

NEBOUT LACOURARIE Martine, adjointe au Maire, excusée représentée par T GRANET, conseiller municipal  
GANDOIS Philippe, conseiller municipal, excusé représenté par B BEAUBREUIL, adjoint au Maire  
SOULIMAN COURIVAUD Aude, conseillère municipale, excusée représentée par E FLORENTIN, conseillère municipale

L'assemblée désigne ensuite Hervé BEAUDET, adjoint au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la vente de la parcelle communale E n° 225 sur la Commune de THIZAY (36) à Monsieur HUBERT Kévin, au prix total de 200 euros TTC

- DIT que l'étude de Maître PERREAU Etienne située à ISSOUDUN est chargée de la rédaction des actes.
- DIT que les frais d'actes notariés sont à la charge de Monsieur HUBERT Kévin.
- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

- SOLLICITE une aide financière au titre des contrats territoriaux départementaux (CTD), pour la construction d'une cuisine satellite à l'école primaire "République"

- CHARGE le Maire d'effectuer les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires en vue du dépôt du dossier de demande de subvention

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une unité centralisée de production alimentaire, conception et agencement du matériel de cuisine, avec le lauréat de la consultation désigné après avis de la commission sur le classement et jugement des offres et prestations, ainsi que les contrats de prestations de services nécessaires à l'avancement des études et à l'établissement du dossier de consultation des entreprises

- AUTORISE le Maire à procéder au versement des indemnités aux équipes qui auront remis l'esquisse et les prestations demandées, dans les conditions fixées au règlement particulier de la consultation

- APPROUVE les conventions de servitudes pour l'implantation d'ouvrages de transformation et de transport d'électricité présentées par la société Enedis

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Porte Océane du Limousin portant sur les achats mutualisés de fournitures de produits et matériels d'entretien et d'hygiène

- AUTORISE le Maire à signer la convention mentionnant les modalités de fonctionnement du groupement et le désignant en qualité de coordonnateur pour agir et engager une consultation par appel d'offres ouvert

- PREND CONNAISSANCE de la répartition des achats par nature homogène de fournitures et de l'allotissement préconisé, des prérogatives et missions du coordonnateur

- AUTORISE le Maire à signer les accords-cadres à bons de commandes, ainsi que tout document en lien avec ceux-ci, attribués au terme de la consultation par la commission d'appel d'offres légalement constituée, et à les exécuter à hauteur des besoins propres définis à la convention

- PROCÈDE à un premier versement de subvention, pour répondre aux besoins de trésorerie des associations ci-après :

• L'ASSJ Rugby	26 700 €
• L'ASSJ Athlétisme	23 800 €
• L'ASSJ Football	6 800 €
• Le ROC-ASSJ Handball	24 750 €
• L'ACAS	14 850 €
• Le CCAS	84 000 €

- DECIDE de solliciter auprès de la préfecture de région une subvention pour l'acquisition d'ordinateurs et d'un serveur au titre de la DGD concours particulier des bibliothèques

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Porte Océane du Limousin portant sur la passation d'un accord-cadre de prestations de services de télécommunications fixes et accès internet

- AUTORISE le Maire à signer la convention mentionnant les modalités de fonctionnement du groupement et désignant le Président de la communauté de communes Porte Océane du Limousin pour agir en qualité de coordonnateur et engager une consultation en procédure adaptée

- AUTORISE le Maire à signer les bons de commandes liés à l'accord-cadre à hauteur des besoins des services définis à la convention

- DECIDE d'octroyer au Département de la Haute-Vienne une subvention d'équipement pour un montant de 549 231,94 euros et de fixer la durée d'amortissement à trente ans.

- AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations.

ADOPTÉ le vœu suivant

**Vœu présenté par les élu-e-s du Conseil municipal de la ville de Saint-Junien concernant la mise en œuvre de la carte scolaire 2018**

-----

Le Conseil municipal de Saint-Junien réuni le jeudi 8 février 2018

- Informé des intentions de l'Education Nationale au plan départemental quant à la réorganisation de la carte scolaire, entraînant mathématiquement pour plus de 20 écoles la fermeture d'une classe dans le département, à la rentrée prochaine.
- Informé de l'éventualité des conséquences d'une éventuelle fermeture de classes sur Saint-Junien à l'école "Républicque", et des éventuelles fermetures de classes qui pourraient impacter les RPI de Saint-Brice sur Vienne/Saint Martin de Jussac et de Cieux/Javerdat, ainsi que les écoles d'Oradour sur Glane et Chaillac sur Vienne
- Prévenu par ailleurs du contenu du comité technique ministériel qui s'est tenu le 20 décembre en livrant la dotation de l'académie de Limoges pour la rentrée 2018 qui serait de de 0 poste et qu'il n'y aurait donc aucune création de postes pour l'académie de Limoges...
- Alerté par les annonces du ministre de l'éducation nationale qui indiquerait que les CE1 dédoublés devront être mis en place dans l'académie en REP + et peut-être en REP, qu'à ce titre, l'administration devrait donc trouver une trentaine de postes pour couvrir cette injonction ministérielle et ce à moyen constant
- Ayant pris connaissance des propos récents de l'inspectrice d'Académie tenus lors d'une réunion de secteur à Saint-Yrieix, affirmant "qu'il fallait faire le deuil des écoles communales" et penser autrement "qu'avant"
- Ayant appris lors de cette même réunion que la signature d'une convention de ruralité 2ème génération permettrait de garder des moyens, et qu'à défaut de s'engager dans ce dispositif, la carte scolaire s'appliquerait avec la suppression de 20 postes
- Conscients que la signature de cette convention de ruralité, se traduirait par la constitution de pôles éducatifs territoriaux dans les principales communes au détriment d'autres communes plus petites

**En conséquence, exprime sa légitime inquiétude et demande instamment au Ministère de l'éducation nationale de revoir la construction de la carte scolaire départementale, prenant en compte les besoins des territoires et des habitants.**

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.